Présidence de M. Valentin Christe, président

Membres absents excusés: Delphine Brun ; Xavier de Haller ; Philippe Ducommun ; Pierre Ethenoz ; Cédric Fracheboud ; Claude Nicole Grin ; Latha Heiniger ; Françoise Longchamp ; Mathieu Maillard ; Laurence Mundinger Jaccard ; Esperanza Pascuas ; Sandra Pernet ; Stéphane Wyssa ; Anna Zürcher.

Membres absents non excusés : --

Membres présents 86

Membres absents excusés 14

Membres absents non excusés 0

Effectif actuel 100

Ouverture

La séance est ouverte à 18 h 00 en la salle du Conseil de l'Hôtel de Ville.

Prestation de serment

de Mme Alix Aubert (Ensemble à Gauche) en remplacement de M. Ismail UNAL, démissionnaire avec effet au 05.12.2016.

Le président

Annonce le décès de M. Marx Lévy, ancien conseiller communal et ancien municipal. Il demande un instant de silence.

Le président

Annonce le décès du père de Mme la Conseillère communale Anna Zürcher. Il demande un instant de silence.

Le président

Annonce le retard de Mme la Municipale Natacha Litzistorf, en charge de Logement, Environnement et Architecture.

Le président

Annonce l'absence du syndic entre 19h00 et 21h00.

Le président

Lit le courriel de M. le conseiller Henri Ricart demandant le retrait de son postulat « *Réévaluation des moyens de première intervention* ».

at « Reevaluation des moyens de première unervention

Pétition Dépôt Des habitants de l'Esplanade (60 signatures) « pétition au sujet des modifications du trafic projeté par la Municipalité au Chemin de la Fauvette et à l'Avenue de l'Esplanade. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Pétition Dépôt

De l'Association Esprit de Quartier Ouchy-Cour-Harpe (1321 signatures) « pétition contre la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Pétition Dépôt

Du parti libéral conservateur (120 signatures) « pétition contre la construction d'un bâtiment à la rue des Fontenailles 21-23. »

Cette pétition est transmise à la Commission permanente des pétitions.

Lettre

de la Municipalité (du 4 janvier 2017) demandant <u>l'urgence</u> pour le 17.01.2017 pour le point :

- R 38 **Préavis Nº 2016/42** : Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP) Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine.
- R 49 Préavis Nº 2016/55 : Autorisation générale de statuer sur les acquisitions d'immeubles, de droit réels immobiliers et d'actions ou parts de sociétés immobilières sur les aliénations d'immeubles et de droits réels immobiliers.

Communications municipales

- <u>1^{er} décembre 2016</u>: Question n° 4 de M. Cédric Fracheboud, déposée le 6 septembre 2016 « reprises scolaires : des élèves lausannois privés d'école un après-midi »
- <u>8 décembre 2016</u>: Regroupement des unités du Service du travail à l'avenue de Sévelin 10 à 16. Ouverture d'un compte d'attente.
- 8 décembre 2016 : Nomination de M. Etienne Balestra au poste de chef de service des parcs et domaines, Direction du logement, de l'environnement et de l'architecture.
- 15 décembre 2016 : Résolution du 9 décembre 2015 adoptée par le Conseil communal suite à la réponse à l'interpellation de Mme Elisabeth Müller « L'élargissement des tunnels de Belmont concerne également les lausannois ».
- 22 décembre 2016 : Retrait du préavis 2014/71 PPA Cour Camarès.
- 22 décembre 2016 : Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise (FASL) : remplacement au sein du Conseil de fondation.

Question écrite *Dépôt*

de M. Louis Dana (Soc.): « Action équiwatt des Services industriels de Lausanne, en association avec Migros Vaud »

Postulat <i>Dépôt</i>	de Mme Thérèse de Meuron (XX) visant à demander à la Municipalité d'établir l'inventaire des missions que Lausanne doit, pour des raisons légales, exécuter ou décide, parce qu'elle les juge indispensables pour le bien de ses administrés, de se les donner
Postulat Dépôt	de M. Johann Dupuis (Ensemble à Gauche) et consorts : « Voies express vélo et rues cyclables »
Postulat Dépôt	de M. Johann Dupuis (Ensemble à Gauche) et consorts : « Responsabiliser les grands commerces par rapport au recyclage des déchets d'emballage. »
Postulat Dépôt	de Mme Sophie Michaud Gigon (Les Verts) et consorts : « Pour favoriser une optimisation de l'utilisation des surfaces habitables »
Postulat Dépôt	de Mme Léonore Porchet (Les Verts) et consorts : « Pour une application mobile contre le harcèlement de rue à Lausanne. »
Postulat Dépôt	de Mme Léonore Porchet (Les Verts) et consorts : « Pour une lutte contre le harcèlement de rue fondée sur l'éducation. »
Postulat Dépôt	de M. Guy-Pascal Gaudard (PLR) : « La place de la Sallaz aux piétons »
Postulat Dépôt	de Mme Céline Misiégo (Ensemble à Gauche): « Pages blanches pour Lausanne. »
Postulat Dépôt	de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts : « Pour que Lausanne propose une énergie propre locale, exempte de production nucléaire. »
Postulat Dépôt	de M. Claude-Alain Voiblet (PLC) : « Subventions communales pour l'achat de vélos et de batteries électriques : Stoppper la politique de l'arrosoir qui bénéficie aux citoyens aisés ! »
Postulat Dépôt	de M. Denis Corboz (Soc.) et consorts : « Pour la création d'un journal communal. »

Postulat Dépôt

de M. Vincent Rossi (Les Verts) et consorts : « Des pauses dans l'affichage publicitaire à Lausanne. »

Interpellation Dépôt

de Mme Sarah Neumann (Soc.) et consorts : « Mobilité douce : Plus de places de parc!»

Interpellation Dépôt

de Mme Gaëlle Lapique (Les Verts) et consorts : « Fraude à l'aide sociale et explusion du territoire : mise en œuvre lausannoise. »

Interpellation Dépôt

de M. Pierre Conscience (Ensemble à Gauche) et consorts : « RIE3 : des millions de pertes annuelles pour la ville de Lausanne »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation Dépôt

de M. Xavier Company (Les Verts) et consorts : « Quel futur pour le Basketball club de Lausanne »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

Interpellation Dépôt

de M. Manuel Donzé (CPV) et consorts : « Ecoles de musique »

L'urgence est demandée pour cette interpellation, laquelle a été acceptée à l'unanimité par le Bureau légal du Conseil communal.

Questions orales

M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, I. Environnement et Architecture; M. Guy-Pascal Gaudard (PLR); Mme Natacha Litzistorf, directrice de Logement, Environnement et Architecture.

M. Claude-Alain Voiblet (PLC); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de II. Sécurité et Economie; M. Claude-Alain Voiblet (PLC); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie :

> Mme Céline Misiégo (Ensemble à Gauche) ; M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

IV. Mme Anita Messere (UDC); M. Grégoire Junod, syndic.

Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de

III.

V.

Sécurité et Economie.

VI. M. Pierre Oberson (PLC); Mme Florence Germond, directrice de Finances et

Mobilité-

VII. M. Manuel Donzé (CPV); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et

Economie

VIII. Mme Léonore Porchet (Les Verts); M. Jean-Yves Pidoux, directeur de Services

industriels.

IX. M. Claude Calame (Ensemble à Gauche); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur

de Sécurité et Economie.

X. M. Benoît Gaillard (Soc.); M. Natacha Litzistorf, directrice de Logement,

Environnement et Architecture.

XI. M. Fabrice Moscheni (UDC); M. Grégoire Junod, syndic.

XII. | Mme Gaëlle Lapique (Les Verts); M. Abc XYZ, directeur de

Rapport s/Préavis N° 2016/42 Règlement général de police de la Commune de Lausanne (RGP). Introduction d'un article permettant l'instauration d'amendes d'ordre pour sanctionner onze infractions relatives à la propreté urbaine.

<u>Rapporteur</u>: M. Stéphane Wyssa (PLR) [Remplacé à la tribune par : Mme Florence Bettschart Narbel (PLR]

Discussion

M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Jean-Michel Dolivo (Ensemble à Gauche) <u>qui</u> <u>dépose un amendement</u>; M. Matthieu Carrel (PLR); M. Xavier Company (Les Verts); M. Manuel Donzé (CPV); Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.); M. Philipp Stauber (PLC); M. Bertrand Picard (PLR); M. Claude Calame (Ensemble à Gauche); M. Johann Dupuis (Ensemble à Gauche); M. Jean-Luc Chollet (UDC); Mme Thanh-My Tran-Nhu (Soc.); M. Jean-Michel Dolivo (Ensemble à Gauche); Mme Thérèse de Meuron (PLR); M. Denis Corboz (Soc.); M. Claude Calame (Ensemble à Gauche).

Amendement Dolivo (dépôt)

 \ll ch. 2 : supprimer \ll - apposer des affiches en dehors des endroits prévus à cet effet, CHF 150.- \gg

Discussion s/A° Dolivo M. Jean-Michel Dolivo (Ensemble à Gauche); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Environnement; M. Philipp Stauber (PLC) <u>qui dépose un amendement</u>; M. Matthieu Carrel (PLR); Mme Sarah Neumann (Soc.); Mme Séverine Evéquoz (Les Verts); Mme Anne-Françoise Decollogny (Soc.); Mme Eliane Aubert (PLR); M. Cédric Fracheboud (PLC); M. Jean-Michel Dolivo (Ensemble à Gauche); M. Philipp Stauber (PLC); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie.

Vote s/amendement Dolivo Le Conseil, par 43 oui, 31 non et 8 abstentions, **approuve** l'amendement de M. Jean-Michel Dolivo..

Amendement Stauber (dépôt)

« conclusion n° 2

Sur le domaine public ou ses abords :

- uriner CHF <u>100</u>.-;
- déféquer, CHF <u>200</u>.-;
- cracher, CHF 40.-;
- ne pas ramasser les souillures d'un chien, à l'exception des zones forestières, CHF 150.-;
- abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique,
 CHF 150.-:
- mélanger des déchets devant faire l'objet de tri sélectif, CHF <u>40.-</u>;
- déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, emballage ou autres objets, CHF 80.-;
- apposer des affiches en dehors des endroits prévus à cet effet,
 CHF 150... »

Discussion s/A° Stauber M. Philipp Stauber (PLC); Mme Sarah Neumann (Soc.); M. Jean-Michel Dolivo (Ensemble à Gauche); M. Jean-Luc Chollet (UDC); M. Vincent Brayer (Soc.); M. Matthieu Carrel (PLR); M. Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de Sécurité et Economie; Mme Graziella Schaller (CPV).

Vote s/amendement Stauber Le Conseil, par 20 oui, 61 non et 2 abstentions, **refuse** l'amendement de M. Stauber.

Vote s/conclusions

Le Conseil, par une majorité de oui, 4 non et une dizaine d'abstentions, **approuve** les conclusions de la commission, soit décide.

- 1. d'introduire un nouveau chapitre dans le règlement général de police intitulé : Chapitre IIIbis « De la procédure d'amendes d'ordre communales », après l'article 17 ;
- 2. d'introduire un nouvel article 17bis dans le règlement général de police dont la teneur est :

« Les contraventions aux règlements et aux dispositions réglementaires communaux énoncées ci-après sont réprimées par des amendes d'ordre conformément à la législation cantonale sur les amendes d'ordres communales si elles sont constatées en flagrant délits :

Sur le domaine public ou ses abords :

- uriner ou déféquer, CHF 200.-;
- cracher, CHF 100.-;
- ne pas ramasser les souillures d'un chien, à l'exception des zones forestières, CHF 150.-;
- abandonner de façon non conforme ses déchets sur la voie publique,
 CHF 150.-;

- mélanger des déchets devant faire l'objet de tri sélectif, CHF 150.-;
- déposer ou jeter des déchets, notamment papier, débris, emballage ou autres objets, CHF 150.-;

Dans un cimetière ou un columbarium :

- introduire un animal, CHF 70.-.

Dans un port:

- utiliser de manière non conforme une place d'amarrage, CHF 200.
 ;
- laisser pénétrer des chiens sur les estacades sans en être le détenteur qui les accompagne sur les bateaux, CHF 70.-;
- ne pas tenir les chiens en laisse courte sur les digues et les quais, CHF 70.—.

En plus des organes de police, les membres du personnel communal assermentés et formés conformément à la législation cantonale précitée sont compétents pour infliger les amendes d'ordre réprimant les infractions énoncées ci-dessus »;

3. de modifier l'article 18 du règlement général de police dont la nouvelle teneur est :

« Les contraventions aux règlements et aux dispositions réglementaires communaux, ainsi que celles qui sont placées par la législation cantonale dans la compétence des communes, sont passibles d'une amende prononcée par l'autorité municipale; est réservée la procédure d'amendes d'ordre du chapitre IIIbis.

La poursuite et la répression de ces contraventions sont régies par les règles de procédure fixées dans la législation cantonale et par celles des articles ci-après »;

4. de modifier l'alinéa 2 de l'article 23 du règlement général de police dont la nouvelle teneur est :

« Elle peut infliger, si besoin sur-le-champ, l'une des peines prévues dans le code de procédure pénale suisse à celui qui trouble le déroulement de la procédure, enfreint les règles de la bienséance ou n'obtempère pas aux injonctions ».

Clôture	La séance est levée à 20 h 10.	
	Le président :	Le secrétaire :